

DICRIM

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver
soigneusement
ce document

AVREMESNIL

**SEINE-
MARITIME**

La commune d'**AVREMESNIL** est exposée à :

■ 2 risques naturels

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à AVREMESNIL : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,
Jean-Michel DEPAROIS



Inondation



Mouvement de terrain

■ 1 risque technologique



Transport de matières dangereuses

Mairie
AVREMESNIL



Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en septembre 2009 par la commune d'AVREMESNIL au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76), en collaboration avec la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), la direction régionale de l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



PRÉFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

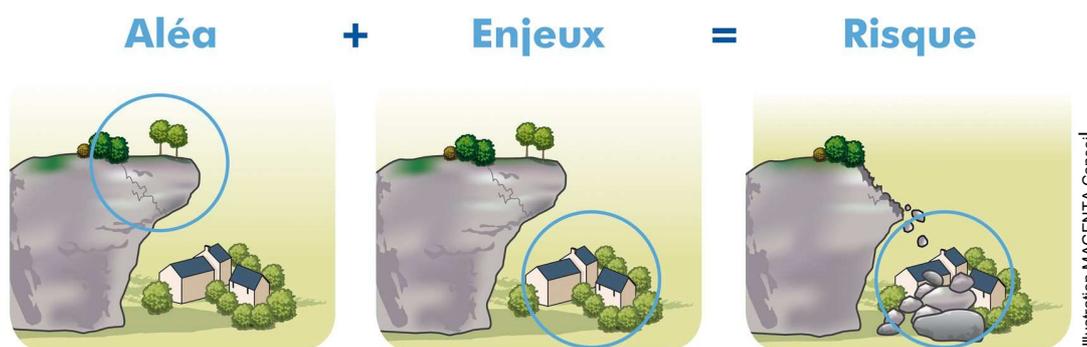
● naturel :

- inondation (ruissellements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique

● technologique :

- industrie
- nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux

Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que **"les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent."** Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Le plan communal de sauvegarde

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en oeuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.**

Les risques majeurs en Seine-Maritime



inondation



marnière



falaise



industriel



nucléaire



transport de
matières dangereuses



Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

coupez le gaz
et
l'électricité

montez à pied
dans les étages

**écoutez
la radio**

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

libérez les lignes
pour les secours

Situation du risque à AVREMESNIL

- Les risques d'inondation sur le territoire communal sont dus aux crues de la Saône, ainsi qu'à des phénomènes de remontée de nappe et de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les inondations de :
 - décembre 1999 : arrêtés du 29/12/1999 et du 07/02/2000
 - mai 2000 : arrêté du 14/06/2000
- Les inondations de décembre 1999 sont les plus importantes jamais connues auparavant dans ce secteur. D'autres inondations ont été constatées en juillet 1978, juin 1993 et janvier 1995.
- En décembre 1999, comme en janvier 1995, 2 habitations situées en rive gauche de la Saône, entre la route départementale D2 et la rivière, ont été sinistrées. Par ailleurs, le fond de la vallée en herbage était recouvert par une lame d'eau de 50 cm environ.

Prévention

- Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur les bassins versants de la Saône et de la Vienne a été prescrit le 23 mai 2001. La commune d'AVREMESNIL est comprise dans l'aire d'étude de ce PPRI. Ce document réglementera, dès son approbation, l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Le syndicat de communes sur les bassins versants Saône-Vienne-Scie réalise des travaux de lutte contre les inondations.

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

-  Pas de vigilance particulière
-  Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
-  Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Le risque mouvement de terrain : cavités souterraines

Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines

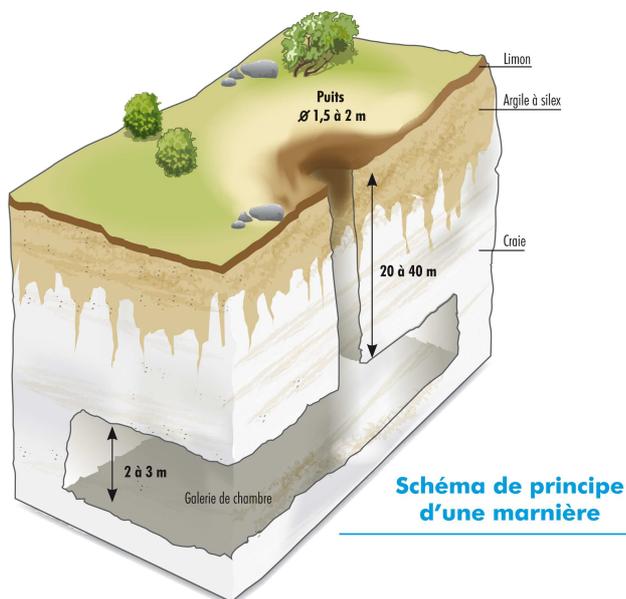


Schéma de principe
d'une marnière

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les risques dans votre commune

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation si elle est menacée



éloignez-vous de la zone instable

Situation du risque à AVREMESNIL

- 2 indices de cavités souterraines ont été recensés par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Source : www.bdcavité.net et www.bdmvt.net.
- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1935 classées aux archives départementales, 34 ouvertures de carrières sont recensées mais leur localisation n'a pas été précisée.

Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions
- le rebouchage de la cavité
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie réalisée dans ce document n'est pas exhaustive ; elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Un recensement des cavités souterraines est en cours de réalisation sur le territoire communal. Les inventaires des cavités souterraines sont intégrés dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.



Le risque lié au transport de matières dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD



Situation du risque à AVREMESNIL

La commune d'AVREMESNIL est concernée par :

- **le transport routier** : les principaux axes concernés sont les routes départementales D27 et D127.

Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

- **la formation** des personnels de conduite,
- la construction de citernes selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,
- **l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en oeuvre en cas d'incident ou d'accident.

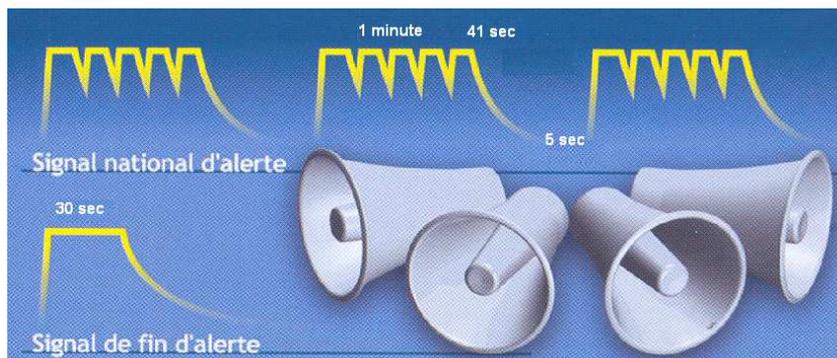
En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...). Pour les communes qui possèdent une sirène d'alerte, des essais sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 12 h 00.

L'alerte

Le **son d'alerte** consiste en trois cycles successifs de 3 fois 1 minute 41 secondes, espacés d'un silence de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant (*arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte*).

La fin d'alerte

Le **son de fin d'alerte** est non modulé et continu pendant 30 secondes



Information

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

 02.35.85.35.99

Mairie d'AVREMESNIL

 02.32.76.50.00

Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)

www.seine-maritime.pref.gouv.fr

www.prim.net

Site Internet du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

<http://rme.ac-rouen.fr>

Site Internet de l'Académie de Rouen

Risques naturels

 02.35.58.53.27

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA)

www.seine-maritime.équipement.gouv.fr

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.bdcavite.net

www.bdmvt.net

 08.92.68.02.76

Répondeur Météo-France

www.meteofrance.com

Risques technologiques

 02.35.52.32.00

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

www.haute-normandie.drire.gouv.fr

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information,
il n'est pas opposable aux tiers*

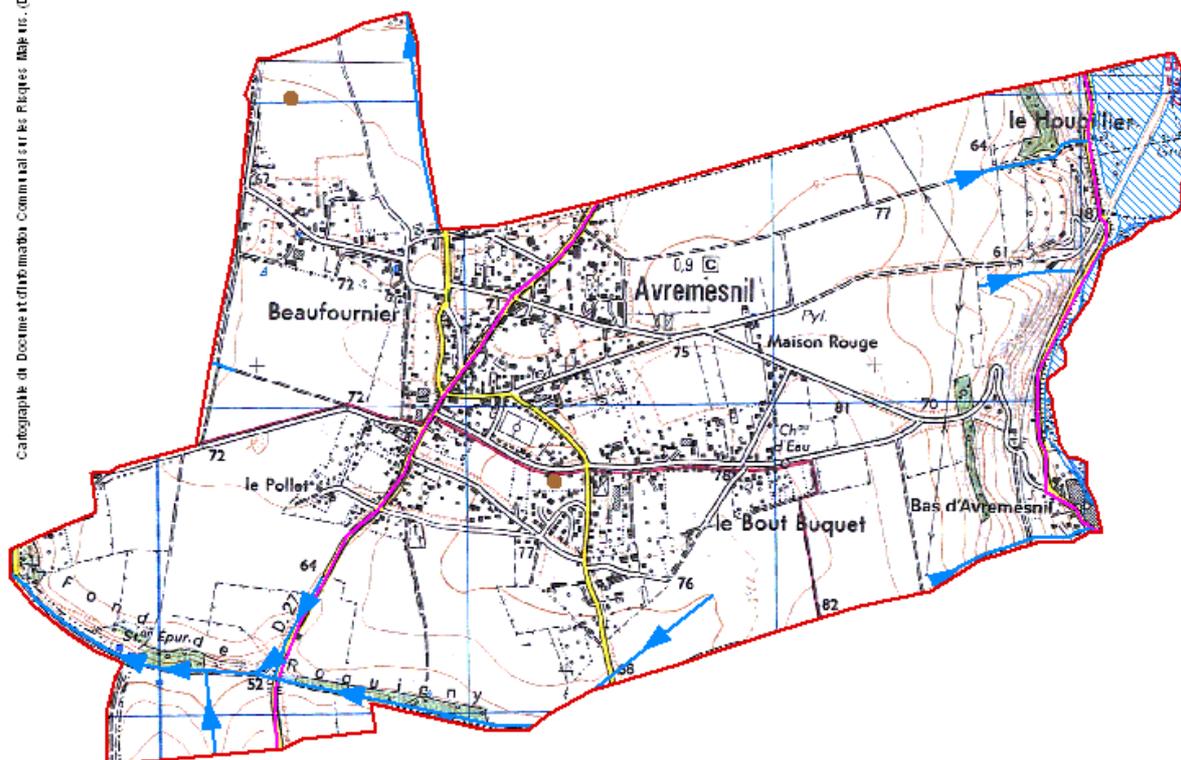


AVREMESNIL

Risques :
Inondations
Mouvement de terrain
Transports de Matières Dangereuses



Cartographie de Doctrine et d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (CIC-PIM)



LEGENDE

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses
Routier

Risques naturels

Axes de ruissellement
Inondation
Indice de cavité souterraine
(présence d'anciennes carrières susceptibles d'être minées)

0 250 500 Mètres



Scale 25 - 2005
IGN - Paris - 2009
Autorisation n° 13-09001

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en septembre 2009, en fonction des connaissances et des documents de référence.

Préfecture de la Seine-Maritime
Cartographie - SIRAGED-PC
septembre 2009